

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2019 DEVE 32** Subventions (10 760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au « Printemps des cimetières ».

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris souhaite valoriser ses cimetières, lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore pour la plupart d'entre eux mal connus. Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique diversifié. Ils présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité végétale et animale.

La création du cimetière du Père Lachaise et des autres grands cimetières parisiens s'est accompagnée du développement d'un art funéraire très riche. La situation exceptionnelle du Père Lachaise conduit au classement de la partie romantique en 1962 et à l'inscription au titre des monuments historiques, en 1983, de tous les monuments construits avant 1900. L'entrée principale et douze monuments sont, en outre, classés monuments historiques. Le cimetière Montmartre est en cours de classement. Les autres cimetières parisiens, intra ou extra-muros, portent également témoignage de cette qualité et plusieurs abritent des monuments classés. Une politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures les plus emblématiques est menée depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la notion de parc où se recueillir, méditer et où l'on a plaisir à se promener dans la quiétude se traduit dans l'aspect très végétal des cimetières parisiens. Les 422 hectares des cimetières abritent plus de 33 000 arbres de 102 essences différentes ainsi que de nombreux massifs arbustifs et des haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale et l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires début 2015 les a encore renforcés.

La Ville de Paris veille à conserver la qualité remarquable de ses cimetières et à maintenir cet équilibre sensible entre funéraire, patrimoine bâti et végétal.

Pour inciter un nouveau public à découvrir la diversité des cimetières parisiens intra et extramuros, la Ville de Paris a organisé le samedi 26 mai 2018 le « Printemps des Cimetières ». Cet événement tient son origine dans le travail mené par l'association « Patrimoine Aurhalpin » et de la volonté de mettre en avant le patrimoine funéraire et ses différents aspects. A cette occasion, une cinquantaine d'animations ont été proposées au public. Les visites guidées et les expositions sur l'histoire, le patrimoine ou la biodiversité, les promenades musicales, ainsi que les rencontres avec les agents des cimetières, les bûcherons ou les jardiniers ont rassemblé, dans le respect de la vocation de recueillement des cimetières, plus de 1 500 personnes.

Le public s'est montré très satisfait des animations et de la qualité de l'accueil qui leur ont été réservées par les équipes de la ville et par les porteurs de projets. C'est pourquoi, je vous propose de reconduire cette opération le dimanche 19 mai 2019, date retenue par l'association Patrimoine Aurlhalpin.

Une programmation a été mise en place à l'initiative des services municipaux. Au total, huit cimetières font l'objet d'animations variées :

- Cimetière du Montparnasse (14e) : visite sur le thème du cinéma et stand sur l'entretien de la végétation sans produits phytosanitaires ;
- Cimetière de Montmartre (18e), Cimetière du Père-Lachaise (20e) Cimetière de Saint Ouen (93) : stand sur l'entretien de la végétation sans produits phytosanitaires ;
- Cimetière parisien de Pantin (93) et cimetière parisien de Thiais (94) : visite et exposition photographique sur le thème de la biodiversité ;
- Cimetières parisien d'Ivry (94) et cimetière parisien de Bagneux (92): exposition photographique sur le thème de la biodiversité, stand sur l'entretien de la végétation sans produits phytosanitaires.

Par ailleurs, à l'occasion du Printemps des cimetières, les agents municipaux seront présents dans les principaux cimetières parisiens pour présenter leur travail et répondre aux questions posées par les Parisiens sur le service public funéraire.

En complément de la programmation à l'initiative des services municipaux, un appel à projets a été lancé. Sur les 30 projets reçus, 18 ont été retenus.

Chacun des porteurs de projet s'est engagé à respecter les principes d'une charte destinée au respect de la sérénité des cimetières qui prévoit notamment de n'utiliser aucune musique amplifiée et de ne pas troubler le recueillement des usagers.

Je vous propose d'attribuer une subvention à ces 18 projets, pour un montant global de 10 760 euros. Les subventions seront ainsi attribuées à :

- l'association Le Petit Ney pour son projet de deux balades chantées au cimetière de Montmartre (18<sup>e</sup>), le parcours étant établi en fonction des artistes inhumés – montant : 400 euros ;
- L'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, pour son projet de visites-conférences organisées toute l'après midi dans le cimetière du Calvaire (18<sup>e</sup>) – montant : 400 euros ;
- L'association Les Rivages pour son parcours autour de huit personnalités féminines dans le cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 1500 euros ;
- L'association des Amies et Amis de la Commune de Paris pour son projet de pièce de théâtre devant le mur des fédérés du cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant 500 euros ;
- l'association La Mémoire Nécropolitaine, pour son projet d'exposition de photos sur le thème des anges dans le cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 500 euros ;
- l'association Lachaise Musical, pour son projet de promenade musicale et commentée rendant hommage aux personnalités inhumées au cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 90 euros ;

- l'association l'Aquilone pour une promenade poétique, musicale et dansée dans le cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 800 euros ;
- l'association Meliadès pour ses visites ludiques et poétiques du cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 1000 euros ;
- l'association Fabrik Pédaludique pour son projet de parcours dans et autour du cimetière de Charonne (20<sup>e</sup>), abordant l'histoire et la mémoire du quartier – montant : 600 euros ;
- l'association pour la formation et l'animation culturelle pour des visites guidées autour des mathématiciens célèbres inhumés dans les cimetières du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) et du Montparnasse (14<sup>e</sup>) – montant : 600 euros ;
- le Comité départemental de la randonnée pédestre de Paris, pour son projet de randonnée parisienne permettant de relier plusieurs cimetières des 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements – montant : 250 euros ;
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la tenue de stands de sensibilisation à l'environnement dans le cimetière parisien d'Ivry (94) – montant : 1000 euros ;
- l'association Sauvages, pour son projet de huit visites guidées permettant de découvrir les plantes sauvages au cimetière parisien d'Ivry (94) – montant : 500 euros ;
- L'association OSADHI pour deux promenades guidées autour des arbres du cimetière parisien de Bagneux (92) – montant 90 € ;
- l'association Harmonie La Renaissance, pour son projet de concert de musique classique et de musique de films dans le cimetière parisien de Thiais (94) – montant : 700 euros ;
- l'association Kokkino pour son projet de promenades contées autour de la botanique dans les cimetières de Belleville (20<sup>e</sup>), la Villette (19<sup>e</sup>) et Pantin (93) – montant : 600 euros ;
- l'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris, pour son projet de visite guidée du cimetière parisien de Saint-Ouen et du cimetière de La Chapelle (18<sup>e</sup>) sur les thématiques patrimoniales et environnementales – montant : 480 euros ;
- l'association Star Théâtre pour son projet de visite autour de la mémoire de la première guerre mondiale dans les cimetières parisiens d'Ivry (94) et Bagneux (92) – montant 750 euros.

Enfin, d'autres projets culturels et artistiques viendront compléter la programmation et seront réalisés dans les cimetières suivants :

- Cimetière du Montparnasse (14<sup>e</sup>) : Récitation des poèmes de Baudelaire sur sa tombe ;
- Cimetière des Batignolles (17<sup>e</sup>) : visite patrimoniale ;
- Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) : visites thématiques (art et patrimoine, les symboles dans l'art funéraire, les grandes inconnues,) ;
- Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) : visite autour des sépultures des naturalistes et paysagistes ;

- Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) : installation artistique ;
- Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) : livret pédagogique pour une visite culturelle et ludique pour les 7-13 ans et leurs parents ;
- Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) : sortie ornithologique ;
- Cimetières de Belleville (20<sup>e</sup>) : sensibilisation au fleurissement durable des tombes et conseils pour entretenir les plantes ;
- Cimetière parisien de Pantin (93) : hommage en chanson autour des sépultures de de Damia et Fréhel ;
- Cimetière parisien d'Ivry (94) et cimetière du Montparnasse (14<sup>e</sup>) : petites pièces de théâtre ;
- Cimetière parisien d'Ivry (94) : visite historique.

Par ailleurs, le Centre des Monuments Nationaux participera également à cette édition et ouvrira gratuitement la chapelle expiatoire du square Louis XVI à Paris 8<sup>e</sup> pour faire découvrir au public la présence d'un ossuaire dans la chapelle basse et l'histoire du cimetière de la Madeleine.

La dépense globale d'un montant de 10 760 euros sera imputée au chapitre 935-65748, domaine fonctionnel P5110, destination 5100001 du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris